

BARREAU DE TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

12 Janvier 1974



DISCOURS
de M. le Bâtonnier CHARRIER



ELOGE
du Bâtonnier DUPEYRON
par M^e Marie-Claude MONSÈGUR
Médaille d'Or, Prix Ebelot



DISSERTATION
par M^e Bruno LAFFONT-DE-COLLONGES
Médaille d'Argent, Prix Alexandre-Fourtanier

Imprimerie spéciale de la GAZETTE DES TRIBUNAUX DU MIDI
28, allée Jean-Jaurès
TOULOUSE

ELOGE

du Bâtonnier DUPEYRON

par M^e Marie-Claude MONSÉGUR

Médaille d'Or Prix Ebelot

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers Confrères,

Sept ans à peine ont passé...

Le confort et la prudence auraient dû m'inciter à discourir en toute liberté d'un bâtonnier illustre, voire même inconnu, mort voici quelques décennies. J'aurai ainsi pu prendre avec l'histoire bien des privautés, parler au gré de mon imagination et de ma fantaisie.

La tradition a voulu que je ne puisse bénéficier de cette tranquillité et de cette facilité et que me soit confié le soin de prononcer l'éloge du Bâtonnier Dupeyron ; tâche redoutable alors que le temps n'a pu encore faire œuvre de prescription et périlleuse, car elle va se heurter au contrôle de ses pairs.

A ceux qui parmi vous ont eu le privilège d'apprécier le Bâtonnier Dupeyron et de l'aimer, je demande pardon. Aucun de mes propos ne saura faire revivre le souvenir que vous avez au plus profond de votre cœur.

A ceux qui l'ont côtoyé et connu, sans jamais vouloir deviner la richesse de son âme, ma parole restera insuffisante et impuissante à l'évoquer.

A vous, les plus jeunes, écoutez tout simplement l'histoire d'un avocat.

L'an 1900 et le 12 octobre naît avec le siècle Maître Henri Dupeyron.

D'une famille aisée, de vieille souche occitane, son enfance s'écoule heureuse dans cette terre de Saint-Martory, à laquelle il demeurera toute sa vie fortement attaché. Elève remarquable à l'école Sainte-Barbe et au lycée Ozenne, brillant bachelier, encore adolescent il passe, avec succès, à 16 ans, les deux parties du baccalauréat, cumulant avec une égale réussite philosophie et mathématiques élémentaires.

Etudes supérieures excellentes, il hésitera pendant une année entre le droit et la médecine pour finalement se consacrer aux études juridiques qu'il mènera jusqu'à une thèse de doctorat, fort remarquée, sur « le juge unique et la réforme judiciaire ».

Avant de s'inscrire au Barreau, il « s'exile » une année à Paris pour suivre les cours de l'Ecole des Sciences Politiques. Mais il reprit, très vite, le chemin de Toulouse, comme s'il lui était impossible de vivre loin des siens, déraciné de sa terre natale.

1920, le jeune maître Henri Dupeyron prête le serment d'avocat : « Silhouette enfantine, écrasée sous le poids de la robe, perdu dans le dédale de nos vieux couloirs » (1), comme il se décrira, bien des années plus tard, se souvenant avec émotion de ses angoisses de débutant.

Il est vrai qu'en cette fin de guerre, le Barreau de Toulouse est un milieu exceptionnel où le talent, l'intelligence, l'esprit, éclatent en mille facettes.

Lors de ses débuts, il rencontre dans les couloirs, avant de les affronter quelques années plus tard, les avocats les plus prestigieux. Certains ont atteint depuis longtemps la notoriété, d'autres vont y accéder rapidement. Tous ont en commun d'exercer leur profession avec noblesse, j'allais dire avec race.

A cette époque, les plus jeunes avocats ne plaident pas, ou si peu. Ils attendaient l'heure d'occuper la barre à leur tour. Cette attente n'était nullement stérile. « Avocats écoutants », ils recevaient les plus belles leçons de maîtres puissants et confirmés.

Ce temps de l'apprentissage, de l'écoute, est mal supporté aujourd'hui par les jeunes avocats qui veulent rivaliser immédiatement avec leurs aînés et les supplanter... Mais peut-être notre attente est-elle plus difficile, plus angoissante ?

Pour un instant, le temps très court d'une évocation nostalgique, réveillons les souvenirs de ces avocats qui surent remarquer et encourager les débuts de Maître Henri Dupeyron.

(1) Extrait d'un discours prononcé par M^e H. Dupeyron le 29 novembre 1953, lors de la séance solennelle de la rentrée du Stage.

C'était le temps où vibrait encore dans les prétoires la voix chaude et mordante de Desarnauts, où Laumond-Peyronnet, Pérès et Portalières exerçaient avec talent, où Deyres, symbole de distinction et d'autorité souveraine, parvenaient à convaincre dans une plaidoirie sobre et nette.

Soulié, dans un prétoire voisin, inventait une dialectique originale ; ce prodigieux jongleur jouait avec les mots et les idées, son langage infiniment original subjuguait l'auditeur captivé.

Le Bâtonnier Peyrusse avait achevé son mandat de chef de l'Ordre qui avait duré sept ans, en raison de la guerre. Pendant toute cette période difficile, il avait su exiger et faire respecter la liberté de la défense.

Voici encore Tribillac à la bibliothèque, géant barbu et bourru, partagé entre son cabinet d'avocat et ses responsabilités politiques ; Boscredon, scrupuleux et méthodique...

Mais aussi des avocats plus jeunes, revenus d'une guerre sans pitié qui les marquera à jamais d'un sceau tragique, même si les années qui suivent apparaissent comme la dernière resurgence de la douceur de vivre.

Maître Pigasse, juriste éminent, dont toute la vie fut loyale, esprit cultivé et curieux, retrouve Maître Haon, courageux et patriote ; Maître Puntous, qui sut illustrer la grandeur et la liberté de la défense. Maître Arnal au talent éblouissant, courageux jusqu'à l'irrévérence, qui avait le génie des phrases lapidaires, étincelantes d'esprit...

Et tant d'autres qui firent de ces années à jamais révolues une époque brillante, où la profession d'avocat s'exerçait loin des vaines agitations, comme une sorte de sacerdoce. Les affaires étaient longuement préparées, longuement plaidées, longuement délibérées. Tous possédaient une formation juridique très classique, très approfondie, avec les richesses d'une très large culture littéraire.

Le Palais de Justice était certes un lieu de travail, mais il était souvent un cercle philosophique, littéraire, politique ou critique. « Pas perdus, libres propos ».

A cette époque brillante, le Bâtonnier Dupeyron commence sa carrière. Il en conservera la marque indélébile mais saura s'en détacher par une intelligente évolution. Il connaît tour à tour l'âme du vieux Palais et l'aspect plus technocratique de celui que nous vivons.

En 1923, le vieux Palais lui décerne le prix Alexandre-Fournier ; son discours prononcé lors de la rentrée solennelle de la conférence du Stage, le 2 décembre, sur « les courses de taureaux devant la loi Grammont », le fait remarquer par l'ensemble de ses confrères qui perçoivent dans cette œuvre de jeunesse,

comme il l'appellera lui-même, le juriste et le lettré qu'il sera toute sa vie.

A une époque où il n'a, à Toulouse et au Palais, que peu d'amis, Maître Joseph Duguet sait l'accueillir et devenir pour lui plus un initiateur qu'un patron, lui donner confiance et révéler les qualités de courage, de foi et de loyauté dont il ne se départira jamais.

Mais sa profession va l'absorber très rapidement. L'importance et la diversité de sa clientèle vont accaparer une grande partie de son temps.

Travailleur infatigable, il a le goût de la préparation des dossiers ; pour lui, « les méthodes sont les habitudes de l'esprit et l'économie de la mémoire » (2). Ce goût de la précision apparaît également à la barre. Conscientieux, pointilleux, il ne néglige aucun détail. Sa plaidoirie solide, méthodique, s'adapte aisément aux procès civils. Les arguments de fait et de droit sont exposés avec soin et clarté. Son raisonnement est rigoureux. Sa science du droit précise, appuyée sur une parfaite connaissance de la doctrine et de la jurisprudence.

Il existe en lui une sagesse native, je ne sais quoi de rétif, qui le faisait se comporter à la barre avec modération et retenue.

Son comportement dans la vie est empreint de cette même pondération. Qu'il participe à une réunion du Jeune Barreau, ancêtre de l'Union des Jeunes Avocats, sa gravité contraste avec la gaieté souvent excessive des participants. En politique, il se garde des extrêmes, il est modéré. Ses convictions centristes l'entraînent dans des compétitions électorales où il affronte des confrères venus de la droite ou de la gauche. Ses heurts politiques ne brisent ou n'altèrent leur amitié. Le Bâtonnier Dupeyron est tolérant.

Les limites de la politique locale sont trop étroites pour lui. Il est avant tout un Européen convaincu, grand admirateur des idées d'union européenne. Son seul grand combat politique est celui de l'Europe ; il milite toute sa vie au sein du Mouvement fédéraliste européen.

En fait, cet homme d'ordre et de tradition était de ces réformateurs qui veulent changer sans détruire et transformer sans haïr.

Il est élu, en 1952, bâtonnier de l'Ordre. L'année suivante, l'ensemble des avocats, en signe de reconnaissance, restaure le bâtonnat de deux ans, tradition abandonnée depuis la fin de la dernière guerre.

(2) Paul Valéry.

Son mandat lui donne alors la possibilité d'exprimer des idées novatrices. Il est convaincu que la profession d'avocat doit s'adapter à une civilisation moderne, à une société profondément bouleversée et accélérée si elle veut subsister.

« Le temps n'est plus, écrivait-il, où l'avocat exerçait son métier avec un désintéressement poussé jusqu'au détachement, dédaignant les juridictions dites inférieures, ne s'occupant jamais des démarches ni même de la suite et du règlement des affaires plaidées » (3).

Il pense que si la tradition fait la grandeur de cette profession, en aucun cas elle ne doit constituer une servitude, une entrave.

Dans un discours prononcé en 1952, il esquisse les traits d'une profession mieux adaptée : « L'avocat d'affaires, conseil des grandes entreprises, des collectivités, des sociétés et des grands syndicats, de leurs conseils d'administration et de leurs organismes directeurs, doit prendre rang à côté de ses confrères civilistes, commercialistes ou pénalistes » (4).

Ce champ d'activité ne peut être négligé, abandonné, mais il exige une réorganisation profonde, tout en conservant le caractère libéral de la profession.

Il est partisan de la consultation de spécialistes et de la création d'associations « appelées à faire face à des obligations de jour en jour plus compliquées, les avocats doivent s'associer afin d'unir leurs efforts et d'offrir à leurs clients le trésor de leurs ressources mises en commun » (5).

Il pense également que la dualité de la postulation et de la plaidoirie ne peut plus subsister. La fusion doit impliquer une procédure simplifiée au caractère accusatoire « garantie essentielle des intérêts des justiciables et de la bonne administration de la justice » (6).

Tout cela exige, outre le monopole de la plaidoirie, que le droit « soit protégé au moins autant que la médecine et que son exercice soit réservé à des hommes qualifiés par leurs titres, leur science et la forte organisation de leur discipline » (7).

Vingt ans après, sous l'avalanche des lois et des décrets, la réforme s'est installée. Est-ce pour notre profession ce qu'il avait envisagé et souhaité ? Cela n'est pas évident.

Ne se serait-il pas inquiété des menaces, des germes dangereux qu'elle contient ?

L'humilité de mes propos, la qualité de cette assistance m'interdisent de donner, ici, les éléments d'une réponse.

(3, 4, 5, 6, 7) Discours de 1953, op. cité.

En Maître Dupeyron, tout fut surprise, et d'abord sa vie, une suite de succès de haute qualité ; il n'a jamais désiré ce qui est vain et ne s'est exposé à aucune aigreur honteuse.

Les honneurs sont venus sans qu'il les ait cherchés.

Vie singulière, faite de vrais privilèges en un temps vraisemblablement perdu, où l'on pouvait encore trouver une place sans la payer par trop de servitudes.

Il est un avocat au sommet de sa réussite professionnelle, aimé et respecté de ses confrères ;

— un homme fortuné, sans pour autant qu'il ait confondu la sensualité du luxe avec les joies de l'esprit, l'élégance des habitudes et la délicatesse du cœur ;

— un notable de sa cité honorant de sa présence les doctes académies toulousaines ;

— un conférencier apprécié et brillant ;

— président actif du Mouvement fédéraliste européen, vice-président de l'Association Nationale des Avocats, chevalier de la Légion d'honneur ;

— un fauteuil l'attend à l'Académie des Jeux Floraux, il doit présider les destinées de l'A.N.A., le Bâtonnier Dupeyron fut tout cela. « En vérité, il devait aller plus loin et plus haut » (8).

7 décembre 1957, le Bâtonnier Dupeyron part pour Paris à une réunion professionnelle. Ce trajet qu'il fait fréquemment pour défendre les intérêts des confrères le fatigue. Il n'a pas le temps de s'inquiéter. Il faut faire vite. Rejoindre Toulouse rapidement. Les dossiers attendent, les clients se font pressants. Il est à l'apogée de sa carrière, rien ne peut l'atteindre.

Et pourtant, dans Paris étincelant de lumière, la mécanique trop parfaite de la réussite va s'enrayer. C'est l'hémorragie cérébrale. Elle le frappe, un soir, dans une chambre d'hôtel, paralyse ses membres, engourdit sa pensée, annihile ses facultés, le laisse à la dérive, faisant de lui, pendant de longs mois, un mort chez les vivants...

Mais, lentement, progressivement, la vie ressurgit « dans un inexprimable chaos d'angoisse et d'espérance emmêlées » (9).

Goethe disait que l'image de la mort ne s'offre pas à l'homme sage comme un objet d'effroi, ni à l'homme pieux comme un dernier terme. Elle ramène le premier à l'étude de la vie et lui apprend à en profiter ; elle présente au second un avenir de bonheur, elle lui donne l'espérance au milieu de ses jours de tristesse. Pour l'un et pour l'autre la mort devient la vie.

(8) Eloge prononcé par M. le Bâtonnier Duby.

(9) « De profundis pour un vivant ».

Cette leçon qu'il a su tirer de l'épreuve, il nous l'a également donnée et transmise.

Dans son « De profundis pour un vivant », il se fait le « greffier de son agonie ratée », observant comme un clinicien les ravages d'un mal implacable.

Mais son récit est aussi un chant profond, un hymne à la vie que seul l'homme sage et croyant est capable d'écrire. L'épreuve de l'hémiplégie le contraint à une retraite immédiate.

La souffrance physique, la torture morale que lui infligent les lenteurs de son esprit, la brusque inactivité, tout est surmonté par le Bâtonnier Dupeyron avec une dignité qui forçait l'admiration, mais surtout avec une foi immense qui provoque la réflexion.

L'infirmité lui fait apprendre le sens du mot solitude, mais surtout l'étrange signification du mot espérance. Il a puisé dans la douleur les éléments d'une personnalité nouvelle. C'est en cela que la dernière partie de sa vie revêt une dimension exceptionnelle.

L'avocat alors s'efface, les titres disparaissent, les vanités de la gloire s'évanouissent ; il reste, loyal et bon, un homme face à son destin, l'assumant avec une mystérieuse sérénité, une foi indestructible.

Les grandes âmes ne sont pas souvent soupçonnées. Elles sont rarement connues.

Puisse le temps qui détruit tout ne pas nous faire oublier.